

Accidents chez les enfants liés à l'ingestion de champignons crus ramassés dans le jardin ou en forêt

Fiche d'information pour les personnes accompagnatrices



Un enfant ramassant un champignon sur la pelouse.
Champignon vénéneux? Photo : Tox Info Suisse



Champignon inconnu cueilli sur la pelouse.
Photo : Tox Info Suisse

Les enfants sont naturellement curieux et peuvent être tentés de goûter un champignon cru trouvé dans le jardin ou en forêt. Ils risquent alors d'ingérer un champignon comestible, un champignon non comestible ou, dans le pire des cas, un champignon vénéneux. Parmi ces derniers, certains peuvent contenir l'amatoxine ou amanitine, une toxine potentiellement mortelle présente notamment dans l'amanite phalloïde et susceptible d'entraîner une insuffisance hépatique grave.

La priorité absolue est donc d'identifier ou d'exclure une intoxication à l'amatoxine. Il est également important de déterminer s'il s'agit d'une espèce de champignon susceptible de provoquer des troubles du système nerveux central ou du système cardiovasculaire.

Les accidents graves sont probablement très rares, mais ils ne peuvent pas être exclus d'emblée avec une certitude absolue. Lorsqu'un enfant a ingéré une quantité significative de champignon, certaines mesures doivent donc être prises, même si l'enfant ne présente pas de symptômes, afin d'éviter les complications graves.

Mesures recommandées :

1. Ingestion de **chair de champignon < 1 cm²**

Attitude expectative. La quantité de toxine potentiellement ingérée ne peut provoquer que des symptômes légers. Même en cas d'ingestion d'un champignon contenant de l'amatoxine, il n'y a pas lieu de s'attendre à une lésion hépatique.

2. Ingestion de **chair de champignon > 1 cm²**

- a. Charbon actif 1 g/kg de poids corporel (Carbovit®) dans les 1 à 2 heures
- b. Recours à un expert en champignons spécialisé dans les cas d'urgence pour l'identification des champignons (www.vapko.ch)
- c. Si un champignon toxique est identifié ou ne peut pas être exclu avec certitude, une hospitalisation immédiate doit être organisée.

L'Association suisse des organes officiels de contrôle des champignons (VAPKO) répertorie sur son site Internet (www.vapko.ch) les experts en champignons spécialisés dans les cas d'urgence spécialement formés.

Espèces de champignons vénéneux possibles :

Champignons contenant de l'amatoxine :

- amanites phalloïdes (Amanita phalloides et autres Amanita sp.)
- lépiotes (Lepiota spp.)
- Gifthäublinge (Galerina sp.,
- galérines (Galerina sp., espèces poussant sur le bois, également sur les copeaux de bois!)

Champignons contenant de la psilocybine :

- Certains panéoles (Panaeolus sp.)

Champignons contenant de la muscarine :

- Inocybes (Inocybe sp.)

Autres champignons non comestibles



Symptômes possibles :

- Intoxication à l'**amatoxine** : vomissements et diarrhées sévères survenant 6 à 24 heures après la consommation de champignons, suivis d'une insuffisance hépatique et rénale. L'absence de traitement ou un traitement tardif peut avoir une issue fatale.
- Syndrome de la **psilocybine** : fatigue, vertiges, hallucinations, état d'ivresse, pupilles dilatées avec un temps de latence de 15 à 120 minutes.
- Syndrome **muscarien**: sueurs, vertiges, pouls lent, rétrécissement des pupilles avec une latence de 15 à 120 minutes.
- **Autres** champignons non comestibles: apparition rapide de symptômes gastro-intestinaux avec un temps de latence variable.

Tox Info Suisse répond 24 heures sur 24 aux questions liées aux intoxications (numéro d'urgence 145). En cas d'ingestion suspectée ou avérée de champignons poussant sur la pelouse, Tox Info Suisse conseille également les professionnels et le grand public.